



**Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal
De la Commune d'EMBRUN**

Séance du 25 Février 2025

Délibération n° **2025-26 R**
Objet : **CCSP : Convention relative aux modalités de fonctionnement du service mutualisé pour l'instruction des autorisations d'urbanisme**

L'an deux mille vingt-cinq, le Vingt Cinq Février à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le Quatorze Février deux mille vingt-cinq à la Salle de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMEOUD, Le Maire,
Secrétaire de séance : Madame Ouria BLANCHET, à l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 22
Nombre de votants : 28

Présents :

Madame Chantal EYMEOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Audrey CEARD, Madame Zoïa DEPEILLE, Madame Wiebke SILVE, Madame Ouria BLANCHET, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Christian COULOUMY, Monsieur Gérard MARCELLIN, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Christian GUENEAU, Madame Nathalie BERNARD, Monsieur Patrice RENOUF, Madame Annick BOUISSIÈRE, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur Jean Louis RIFFAUD, Madame Véronique CONSTANS, Monsieur Robert PELLISSIER, Monsieur Olivier LEFRANCOIS, Monsieur Pierre BRUYAT.

Représentés :

Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Madame Chantal EYMEOUD
Madame Barbara GASQUET donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON
Monsieur Alexandre DIDIER donne pouvoir à Madame Zoïa DEPEILLE
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL
Monsieur Bernard FANTI donne pouvoir à Monsieur Christian COULOUMY

Absent excusé :

Monsieur Vincent ESMIEU

Madame le Maire rappelle que, par délibération n°2014-224 R en date du 4 décembre 2014, la commune a défini les modalités de fonctionnement du service mutualisé de la Communauté de Communes Serre-Ponçon pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Madame le Maire ajoute que les délibérations n°2016.78 R du 4 mai 2016, n°2019.37 R du 28 février 2019 et n°2020.110 R du 29 juin 2020 ont précisé, modifié, et étendu le champ d'intervention du service instructeur des demandes d'urbanisme par de nouvelles conventions et avenants.

Madame le Maire présente une nouvelle convention avec la CCSP, qui s'inscrit dans le cadre des précédentes et qui a pour objectif :

- l'uniformisation du document sur l'ensemble du territoire en annulant et remplaçant les conventions préexistantes.
- la mise à jour du document au regard du SIM (Service Instructeur Mutualisé).
- la précision des procédures
- l'ajout d'articles relatifs à des évolutions réglementaires (RGPD, dématérialisation...).

La présente délibération a pour objet d'autoriser Monsieur le Premier Adjoint au Maire à signer la convention ci-annexée.

Madame le Maire, entendu,

Le Conseil Municipal et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Vu** l'avis du Comité Consultatif Urbanisme du 24 février 2025
- **Décide** d'adopter les termes de la convention ci-annexée
- **Autorise** Monsieur le Premier Adjoint à signer la convention et tous actes à cet effet.

Le 26 Février 2025

Madame Le Maire
Chantal EYMEOUD

